

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF87

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 16 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le caractère partiel de la disposition proposée ne pouvant qu'être source de confusion pour les contribuables, il est proposé de supprimer cet article.